

**OBJET PROGRAMME DES ECOBOX**

**AUTORISATION DE PASSER UN NOUVEAU MARCHÉ PUBLIC  
POUR L'IMPLANTATION DES ECOBOX SUR LA COMMUNE DE SAINT-DENIS**

---

Suite à l'appel à projet lancé début 2013 par le Ministère des Outre-Mer dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'investissements publics 2013-2015 en matière d'équipements structurants, la Ville de Saint-Denis a proposé le projet Ecobox qui a été adopté en Conseil Municipal le 27 avril 2013 par délibération n° 13/2 -04.

Ce projet prévoit l'installation d'une centaine de locaux modulaires pour :

- créer de l'activité économique et de l'emploi,
- développer l'économie sociale et solidaire,
- aider de jeunes entrepreneurs à se lancer à moindre frais,
- permettre l'installation des commerces et services de proximité dans les quartiers.

Dans le cadre de ce projet, le Maire a été autorisé à lancer les consultations et à passer les marchés nécessaires à la fourniture, la pose et raccordements aux réseaux des Ecobox.

Le marché actuel arrivant à son terme le 25 mars 2016, il est nécessaire de passer un nouveau marché pour poursuivre la fourniture, la pose et le raccordement aux réseaux des Ecobox à compter du 26 mars 2016, pour un montant prévisionnel de 4 500 000 € HT.

En conséquence, je vous demande de m'autoriser (ou mon représentant) :

1° à lancer les consultations et à passer les marchés nécessaires à la fourniture, la pose et aux raccordements aux différents réseaux des Ecobox ;

2° à signer tous les actes nécessaires et à effectuer toutes les formalités requises pour l'exécution de cette opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

OBJET PROGRAMME DES ECOBOX

AUTORISATION DE PASSER UN NOUVEAU MARCHÉ PUBLIC  
POUR L'IMPLANTATION DES ECOBOX SUR LA COMMUNE DE SAINT-DENIS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 15/4-10 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Jeanne LOYHER, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, Aménagement/ Développement Durable, et Economie Marchande/ Economie Solidaire ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE

10 abstentions

pour

Monsieur FOURNEL Dominique, Madame ANILHA Fernande,  
Messieurs VICTORIA René-Paul, LAGOURGUE Michel,  
Mesdames DINDAR Nassimah, DOKI-THONON Lisianne,  
Messieurs HUBERT Richeneil, MOREL Jean-Jacques,  
Mesdames VITRY Faouzia et HO-SHING Cynthia

autres élus présents et mandatés

**ARTICLE 1**

Autorise le Maire (ou son représentant) à lancer les consultations et passer les marchés nécessaires à la fourniture, la pose et aux raccordements aux différents réseaux dans des Ecobox pour un montant prévisionnel de 4 500 000 € HT.

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire (ou son représentant) à signer tout acte et à effectuer toutes les formalités requises pour l'exécution de cette opération.